

SOMMAIRE

Diapos 2 à 6	Le pass culture -18 ans dans ses grandes lignes
Diapos 7 à 20	Fonctionnement du pass culture -18 ans, part individuelle <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnement du pass culture +18 ans- Fonctionnement du pass culture -18 ans, part individuelle- Déblocage des crédits après activation d'Educonnect
Diapos 21 à 28	Fonctionnement du pass culture -18 ans, part collective
Diapos 29 à 34	Adage, seule voie d'accès à la part collective du pass culture -18 ans
Diapos 35 à 43	Le chef d'établissement et le référent culture, acteurs essentiels du pass culture -18 ans
Diapos 44 à 52	Parcours utilisateurs



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pass Culture -18 ans

Plan national de formation 2021-2022



Pourquoi un pass Culture au collège et au lycée ?

- 1 - Octroyer de **nouveaux moyens** substantiels pour l'EAC et ainsi viser 100 % des élèves
- 2 - Développer de **nouvelles manières de construire** les actions EAC en appui sur **le partenariat**
- 3 - Donner de la **capacité d'agir aux enseignants** en matière d'EAC
- 4 - Encourager l'**engagement** des élèves dans les projets
- 5 - Permettre une **sensibilisation progressive et accompagnée** de l'élève à la diversité des pratiques artistiques et culturelles en vue de leur **autonomie**
- 6 - Faciliter le **pilotage de l'EAC** par les chefs d'établissement
- 7 - Fédérer les acteurs éducatifs et culturels d'un même **territoire**.
- 8 - Tracer les lignes d'un **parcours EAC cohérent** pour chaque élève
- 9 - Construire une **articulation logique** entre le Pass Culture scolaire et sa version + 18
- 10 - Faciliter **l'égalité d'accès à la culture** pour tous

Les grandes lignes du projet

Le pass Culture collège-lycée entrera dans sa phase de généralisation en janvier 2022.

Il marque une nouvelle étape de la politique de généralisation de l'EAC et bénéficiera à la fois aux élèves, aux professeurs et aux professionnels de la culture.

Il concernera tous les élèves de la 4^{ème} à la Terminale de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

Il comportera deux faces complémentaires et progressives :

- ▮ **Une part dite collective**, qui permettra à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe après validation du chef d'établissement. Cette part s'appliquera aux élèves de la 4^{ème} à la Terminale.
- ▮ **Une part individuelle**, au fonctionnement semblable au pass Culture + 18 ans, applicable à chaque élève, à compter de ses 15 ans.

NB : En début d'année scolaire, chaque EPLE reçoit une **dotation virtuelle**, calculée à partir du nombre d'élèves par niveau et consommable jusqu'au dernier jour de l'année scolaire, sans report possible des crédits d'une année sur l'autre, auprès des offreurs culturels référencés dans l'application pass Culture.

Il n'y aura donc aucun transfert de fonds vers les EPLE .

Montants alloués dans le cadre du Pass Culture :

- **Part collective** : pour les élèves scolarisés de la 4^{ème} à la terminale

COLLEGE		CAP		LYCEE		
4 ^{ème}	3 ^{ème}	1 ^{ère} année	2 ^e année	2 nd	1 ^{ère}	Terminale
25 €	25 €	30€	30€	30€	20€	20€

- **Part individuelle** : pour les jeunes à partir de 15 ans

15 ans	16 ans	17 ans	18 ans
20 €	30 €	30€	300€

Déploiement du pass Culture

Publication de l'arrêté et du décret instituant le volet "- 18 ans" du pass Culture

Ouverture de la saisie des offres collectives aux acteurs culturels

Généralisation du dispositif :
EPLE et établissements privés sous contrat

Juillet - Octobre

Novembre - Décembre

Janvier

Détermination des éléments clés du fonctionnement
Premiers développements techniques

Phase de test dans 23 EPLE des académies de Rennes et de Versailles
Développements techniques complémentaires

Ouverture aux établissements publics et privés sous contrat des **ministères de l'Agriculture, de la Mer et des Armées**

Intégration progressive de nouvelles typologies d'offres et de nouvelles fonctionnalités

Fonctionnement du pass Culture + 18 ans



Le pass Culture “18 ans”

Mission

- renforcer et diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans

Méthode

- portage par la **SAS pass Culture**, en charge de la mise en oeuvre du service depuis juillet 2019
- **expérimentation** pendant deux ans sur 14 départements pour **co-construire** avec les **jeunes**, les **acteurs culturels** et les **relais socio-éducatifs** un produit qui répond le mieux possible à la mission

Généralisation en mai 2021

- **800 000 jeunes** de 18 ans ont désormais accès à un compte crédité de **300€** utilisable pendant **24 mois**
- réservation parmi un large catalogue, proposé par **10 000 acteurs culturels** sur l'ensemble du territoire



Fonctionnement du pass Culture scolaire part individuelle



La part individuelle

Pourquoi ?

- **Accompagner progressivement les jeunes vers les choix individuels et autonomes**

Comment ?

- En permettant à **tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans** d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture
- En **construisant progressivement** des parcours **éditorialisés** et en mettant en place une **continuité avec le parcours EAC**

Quoi ?

- Toutes les catégories éligibles aux 18 ans, en dehors des offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo

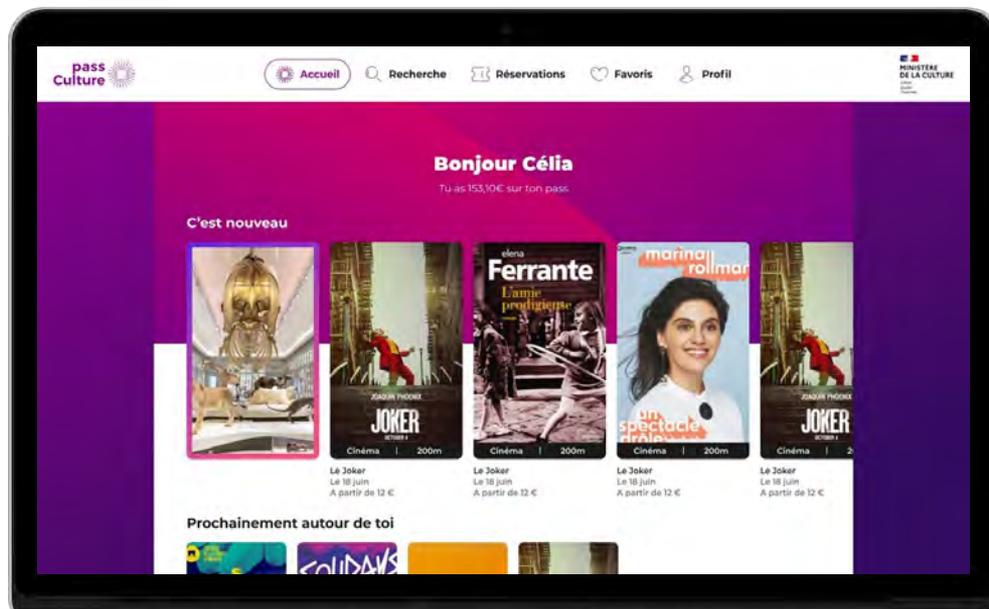
Combien ?

- 17 ans : 30€
- 16 ans : 30€
- 15 ans : 20€

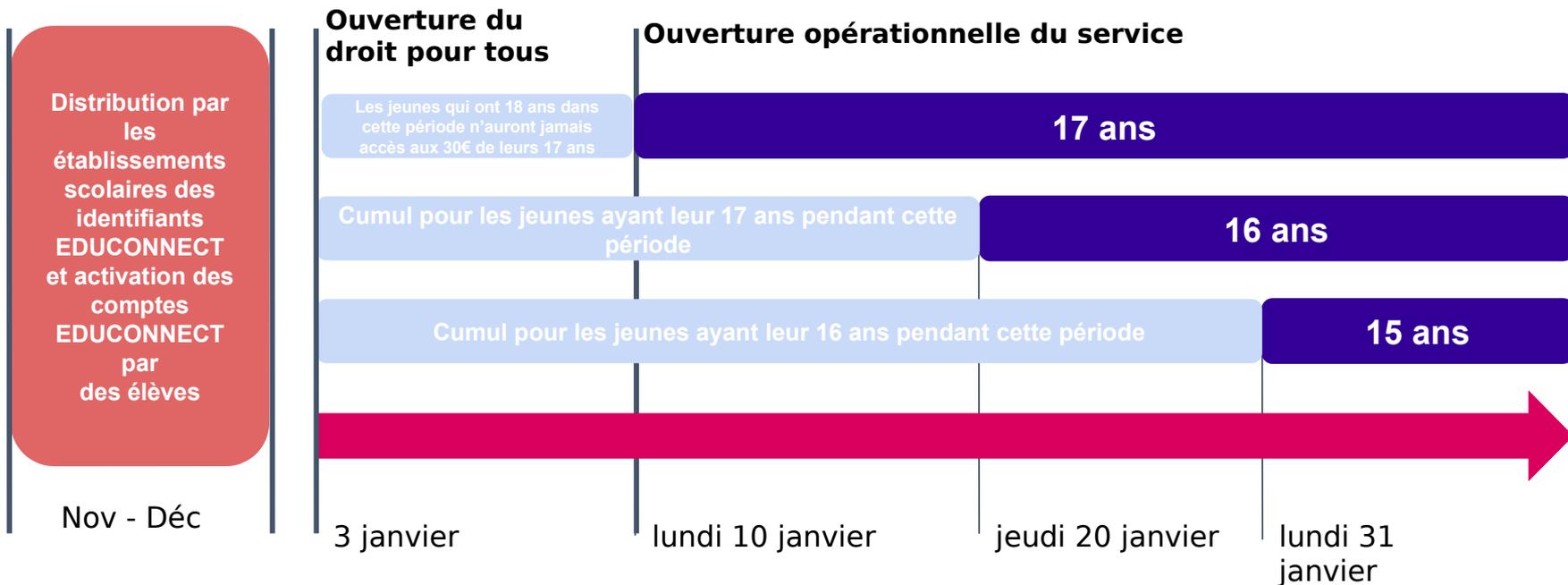
Quand ?

- 17 ans : 10 janvier 2022
- 16 ans : 20 janvier 2022
- 15 ans : 31 janvier 2022

Accès à l'application



Calendrier et lissage progressif de l'ouverture individuelle



Ex : un jeune ayant eu ses 17 ans le 15 janvier sera crédité de 30€ + 30€. En effet :

- il avait le droit à 30€ pour ces 16 ans qu'il aurait pu demander entre le 10 et le 15 janvier alors que le service ne lui était pas ouvert
- il a le droit à 30€ du fait de ses 17 ans au 15 janvier

Éligibilité à l'octroi de crédit

Les élèves vont télécharger l'application sur leur téléphone portable ou utiliser le site web pass Culture.

Ils ouvrent un compte.

Ils renseignent leurs identifiants **EDUCONNECT** pour débloquer leurs crédits.



**Les chefs d'établissement
distribuent
les identifiants EDUCONNECT
aux élèves**

Accès sur l'intranet des chefs d'établissement aux fonctionnalités EDUCONNECT



ministère
éducation
nationale




Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Recherche

▼ Scolarité du 1er degré

▼ Scolarité du 2nd degré

▼ Examens et concours

▼ Gestion des personnels

▼ Enquêtes et Pilotage

▼ Formation et Ressources

▼ Intranet, Référentiels et Outils

▼ Support et Assistance

ARENA -



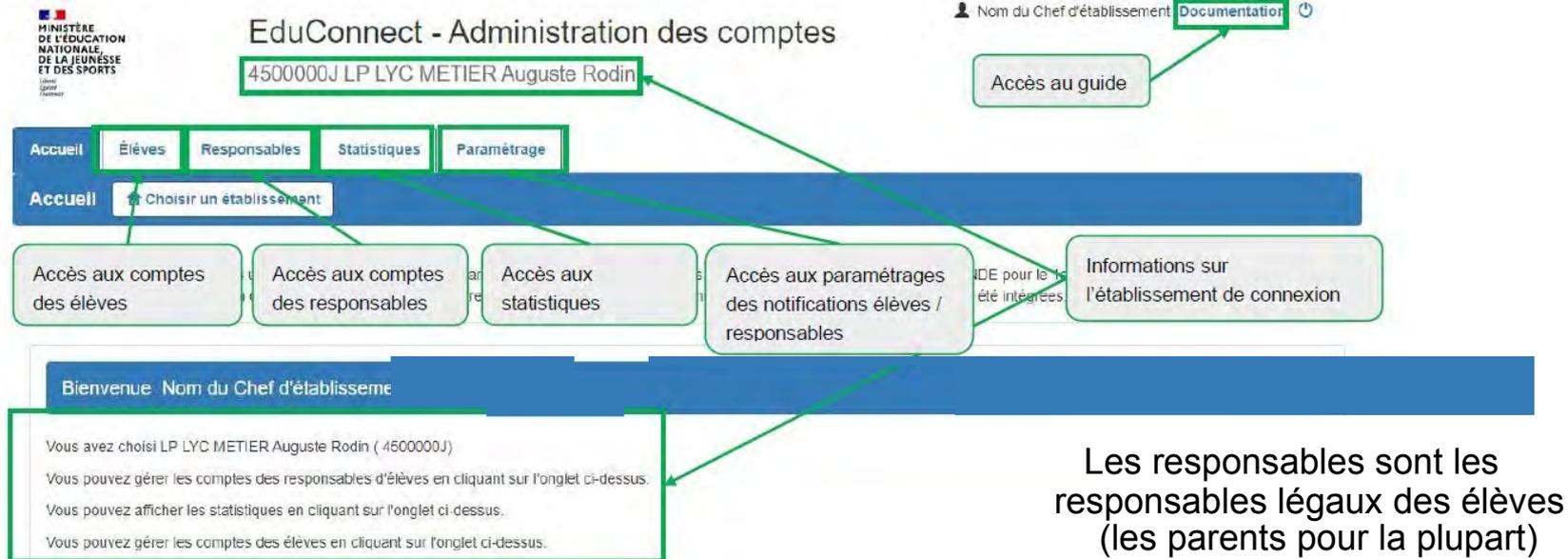
Outil de gestion des identités et habilitations

Administration des comptes
EDUCONNECT
(ou)

Administration des comptes élèves des
élèves

documentation

Lors de l'accès au module d'administration des comptes, une page d'accueil s'affiche.



EduConnect - Administration des comptes

4500000J LP LYC METIER Auguste Rodin

Nom du Chef d'établissement: **Documentator**

Accès au guide

Accueil | **Élèves** | Responsables | Statistiques | Paramétrage

Accueil Choisir un établissement

Accès aux comptes des élèves

Accès aux comptes des responsables

Accès aux statistiques

Accès aux paramètres des notifications élèves / responsables

Informations sur l'établissement de connexion

Bienvenue, Nom du Chef d'établissement

Vous avez choisi LP LYC METIER Auguste Rodin (4500000J)
Vous pouvez gérer les comptes des responsables d'élèves en cliquant sur l'onglet ci-dessus.
Vous pouvez afficher les statistiques en cliquant sur l'onglet ci-dessus.
Vous pouvez gérer les comptes des élèves en cliquant sur l'onglet ci-dessus.

Les responsables sont les responsables légaux des élèves (les parents pour la plupart)

Si vous avez plusieurs établissements en responsabilité, la page d'accueil permet de choisir celui à administrer à l'aide du bouton



Choisir un établissement situé sous les onglets.

Vous pouvez rechercher également l'établissement en saisissant son UAI ou son nom dans la fenêtre de recherche

UAJ ou nom de l'établissement

Si vous avez des élèves suivant un enseignement mutualisé dans votre établissement, vous avez un onglet supplémentaire « Élèves extérieurs ».

Les identifiants sont édités et peuvent être distribués

Bonjour Prénom NOM,

L'établissement scolaire XXX met à votre disposition un compte « EduConnect » .

...

Pour activer votre compte, allez à l'adresse internet communiquée par l'établissement scolaire.

Sur la page de connexion EduConnect, renseignez les identifiant et mot de passe ci-dessous.

Compte EduConnect :

Identifiant : P.NOM12

Mot de passe provisoire : VUXBD2F

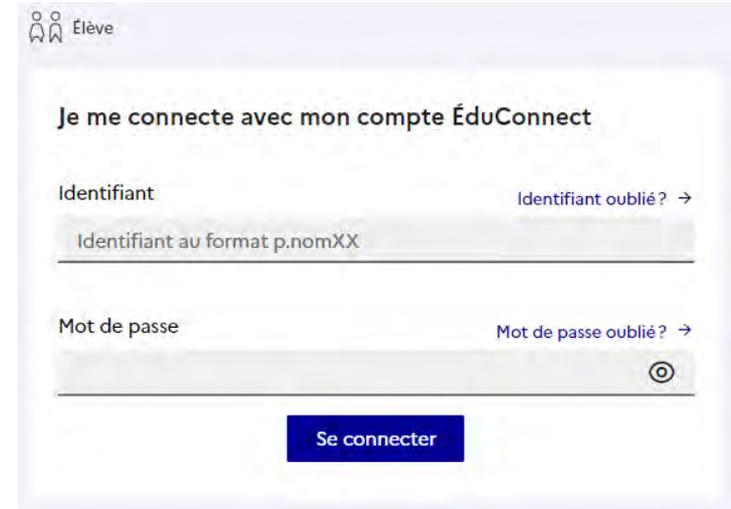
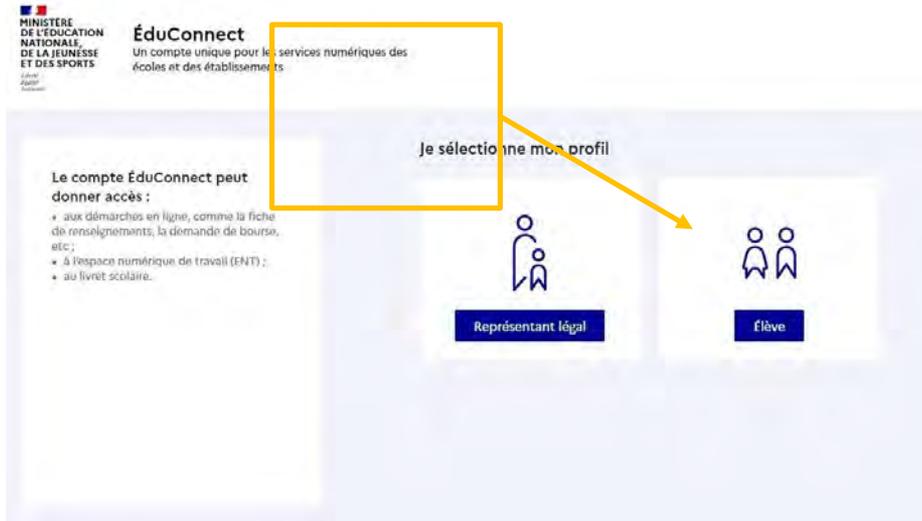
=> <https://moncompte.educonnect.education.gouv.fr/>

Les élèves activent les comptes EDUCONNECT

**Pour atteindre le taux
d'activation
maximum, il est
conseillé de faire
activer les comptes en
classe**

L'élève active son compte

Il se connecte à l'adresse indiquée lors de la distribution de ses identifiants.



Parcours d'activation

Élève

Activation du compte

Je choisis mon nouveau mot de passe

Aide à la création de mot de passe sécurisé [?](#)

Mot de passe

Fort

- Doit contenir 1 majuscule
- Doit contenir 1 minuscule
- Doit contenir 1 chiffre
- Doit contenir 1 caractère spécial parmi ! ? @ # \$ () [] _ & + - % * * < > >= < > < > < >
- Doit contenir 8 caractères minimum

Confirmation du nouveau mot de passe

Précédent Suivant

Choisir un nouveau mot de passe

Élève

Activation du compte

Je confirme mon identité

Né le

JJ MM AAAA

Je renseigne une adresse mail (facultative)

Indiquez, si vous le souhaitez, une adresse mail valide pour pouvoir récupérer votre identifiant EduConnect ou votre mot de passe en cas d'oubli.

Je renseigne mon adresse mail

Précédent Confirmer

5 - Confirmer son identité avec sa date de naissance

Possibilité de renseigner une adresse mail

Élève

Activation du compte

Votre compte a été activé avec succès

Notez votre identifiant EduConnect. Vous en aurez besoin pour votre prochaine connexion.

a.

Vous pourrez modifier votre mot de passe et votre adresse mail dans votre compte EduConnect.

Fonctionnement du pass Culture scolaire part collective



La part collective

Pourquoi faire ?

- La part collective du pass Culture est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par des professeurs (cf. article 4-2 du décret)

Comment ?

- En permettant, via ADAGE, de proposer aux **rédacteurs de projets** de réserver des offres collectives proposées par les acteurs culturels

Quoi ?

- *Dans un premier temps* uniquement des **offres datées forfaitaires (sorties ou interventions en classe)**
- *Dans un second temps* et en fonction des retours, le périmètre des offres sera progressivement élargi

Combien ?

- 4^{ème} et 3^{ème} : 25€ par élève (**16,7 euros** au 1 janvier)
- 2^{nde} : 30€ par élève (**20 euros** au 1 janvier)
- 1^{ère} et T^{ale} : 20€ par élève (**13,3 euros** au 1 janvier)

Le **crédit virtuel** est attribué annuellement à l'EPLÉ sur la base des effectifs.

Quand ?

- début janvier 2022 pour tous les EPLÉ et les établissements de l'enseignement privé sous contrat
- mars 2022 pour les établissements des ministères des Armées, de l'Agriculture et de la Mer

Une proposition collective

Sur le modèle des offres du pass "+18", les offres peuvent être de type **Rencontres : sorties scolaires / événements** (spectacle vivant, sortie muséale ou patrimoniale, cinéma, etc) ou de **Pratique artistique**.

NB : Typologie non restrictive qui s'étend au-delà des seuls domaines artistiques (ex : CSTI, EMI, EDD, Mémoire et citoyenneté...)

Toute offre du Pass Culture contient :

-  une description de l'activité comprenant nom, catégorie, image, description, intervenants
-  la mention du lieu de rattachement
-  les dates envisageables
-  un prix forfaitaire

L'offre en ligne ne fait pas mention du nombre de places restantes

Les offres peuvent être publiées par la structure culturelle et évoluer grâce au dialogue structure-établissement scolaire.

Nouvelle offre

[Détails de l'offre](#) > [Stock et prix](#) > [Confirmation](#)

Description Optionnel

Les offres collectives couvrent et combinent spectacles, concerts, ateliers, rencontres, conférences, expositions, visites, etc.

Elles peuvent avoir lieu dans le lieu culturel, dans l'établissement scolaire ou tout autre lieu adapté.

Le contact et le dialogue entre la structure culturelle et l'équipe pédagogique permettent de construire des offres spécifiquement adaptées ou de les faire évoluer pour qu'elles soient spécifiquement adaptées. L'espace de la coconstruction à partir des propositions artistiques/scientifiques des structures doit rester ouvert.

Quelques exemples :

- Un spectacle ou concert (horaire, date, montant forfaitaire de groupe)
- Un spectacle ou visite + transport (sous conditions)
- un spectacle + une école du spectateur (préparation en amont, rencontre avec le metteur en scène)
- des ateliers + une petite forme par les élèves dans le lieu culturel
- un parcours de visites thématiques + un cycle de conférences

928/1000

Intervenant Optionnel

Durée Optionnel

LL / MM

Les offres peuvent être co-construites par la structure et l'établissement scolaire, puis publiées par la structure.

Fonctionnement de la part collective

Il n'y aura aucun transfert de fonds vers les EPLE.

En début d'année scolaire, chaque EPLE recevra une **dotation virtuelle** calculée à partir du nombre d'élèves par niveau.

Cette dotation restera consommable jusqu'au dernier jour de l'année scolaire. Pas de report possible des crédits d'une année sur l'autre. Les crédits non consommés seront perdus.

Après répartition, chaque chef d'établissement disposera donc d'une enveloppe fictive consommable auprès des offreurs culturels référencés dans l'application Pass Culture.

L'application ADAGE permettra d'accéder aux offres culturelles de la plateforme Pass Culture.

Le chef d'établissement ou son représentant validera l'activité culturelle retenue.

Une fois l'activité réalisée et le service fait attesté, la SAS Pass Culture remboursera directement l'offreur culturel

L'ensemble des activités collectives seront ainsi référencées dans ADAGE.

3 EXEMPLES

Un collège comprend :

- 82 élèves de 4ème répartis dans trois classes
- 84 élèves de 3ème répartis dans trois classes

La somme créditée par élève pour la part collective est la même en 4ème et en 3ème : 25€

La dotation virtuelle globale sera donc de $166 \times 25 = 4150€$

Un autre collège comprend :

- 142 élèves de 4ème répartis dans 5 classes
- 168 élèves de 3ème répartis dans 6 classes
- 30 élèves en 4ème et en 3ème SEGPA

La somme créditée par élève pour la part collective est la même en 4ème et en 3ème : 25€

La dotation virtuelle globale sera donc de $340 \times 25 = 8500€$

Un lycée comprend :

- 165 élèves de 2de répartis dans 5 classes
- 168 élèves de 1ère répartis dans 5 classes
- 196 élèves de Tle répartis dans 6 classes

La somme créditée par élève pour la part collective est de 30€ en 2de et de 20€ en 1ère et en Tle.

La dotation virtuelle globale sera donc de $165 \times 30 + 364 \times 20 = 4950€ + 7280€ = 12230€$

Le Pass Culture en établissement : conseil d'administration (CA) et modalités de bilan

Dans la plupart des cas, le formalisme est très allégé.

- Le rôle du CA : en l'absence de participation financière de l'établissement et/ou des familles, le chef d'établissement présente simplement pour information un programme prévisionnel des activités Pass culture.
- Les modalités de bilan : en l'absence de participation financière de l'établissement et/ou des familles, le chef d'établissement présente au CA les activités conduites pendant l'année dans le cadre du rapport relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Le pass culture scolaire part collective

Ce qu'il est

- un plus par rapport aux dispositifs existants : des moyens financiers importants et nouveaux
- un moyen supplémentaire pour atteindre l'objectif de la généralisation et du 100% EAC
- une opportunité d'enrichir et d'initier les projets : les offres pass Culture sont des composantes des projets pédagogiques **construits en partenariat**.

Ce qu'il n'est pas

- un remplacement - il ne se substitue pas aux dispositifs existants (appel à projets ADAGE, dispositifs des collectivités...)
- les offres collectives ne doivent pas être considérées comme simples propositions commerciales. Il appartient aux professeurs d'en apprécier la qualité au regard de leur projet pédagogique.

**ADAGE : la seule
voie d'accès à la
part collective du
pass Culture**



Ce que permet déjà ADAGE

- Consulter l'ensemble des projets EAC réalisés dans l'établissement scolaire et dans l'académie
- Accéder à des ressources pour monter les projets (cartographie de partenaires, contacts, documentation)
- Déposer en ligne un dossier de demande de subvention pour des projets EAC
- Suivre le parcours des élèves
- Editer une attestation du parcours EAC de chaque élève



Identifier des offres postées par des structures

- prendre connaissance des offres dans l'onglet ressources ADAGE ;
- identifier les offres adaptées aux classes en fonction des ambitions pédagogiques.

ou

Construire des offres

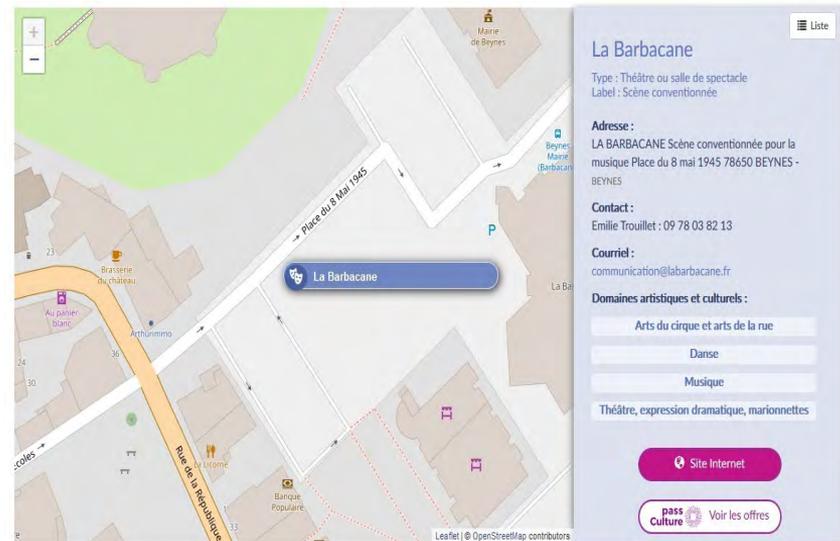
- contacter une structure de l'annuaire ADAGE ;
- co-construire une offre qui sera publiée par la structure.

Un atout pour faciliter le dialogue partenarial

Accéder directement aux propositions pass Culture des **lieux culturels de proximité** avec géolocalisation.

Cartographie ADAGE et catalogue pass Culture accessibles à tous les personnels de l'établissement scolaire.

Entrer en contact avec les structures culturelles, notamment les responsables des relations publiques des lieux culturels.



Accompagner les élèves vers leur autonomie culturelle et créer les conditions de leur inscription dans un environnement culturel de proximité.

Un atout pour simplifier les démarches administratives

Gestion du budget pass Culture

⇒ page de pilotage du CE sur ADAGE

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consummé	Solde prévisionnel ⓘ
7 060 €	1 900 €	0 €	18 100 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Projet d'éducation artistique et culturelle

- démo 1



Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 24/11/2021 à 09:40

Réservé **1 000 €**



Facilité de mise en œuvre des préservations (simple option posée sur l'offre pass Culture)

Engagement simplifié du budget sur une offre.

Paiement automatisé de l'offre une fois celle-ci réalisée

Pas de bon de commande.

⇒ préservation en un clic sur ADAGE par le rédacteur de projet ou le CE.

Budget virtuel alloué à l'établissement. Pas de trésorerie dans l'établissement. ⇒ **validation en un clic sur ADAGE par CE.**

Pas de facture.

⇒ mise en paiement automatique par la SAS pass Culture en fonction du calendrier de réalisation de l'offre

Un outil au service du pilotage et des instances

Information au CA **sans nécessité de vote** quand le projet est intégralement financé par pass Culture

⇒ pour faciliter la présentation des actions, extraction pdf de l'ensemble des projets par ADAGE

Le chef d'établissement peut s'appuyer, s'il le souhaite, sur **le conseil pédagogique** pour construire et approuver les projets utilisant le pass culture, à partir du diagnostic ADAGE.

⇒ Recensement ADAGE et outils statistiques et de suivi

	Volet culturel du projet d'établissement 2020-2021
CLG ARIANE- GUYANCOURT - 078	
Labellisation E3D : OUI Bassin : 078F-SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES	
Chef d'établissement : M. NOM PRENOM 00 00 00 00 00 - ce.XXXXXXXXXX@ac-academie.fr	
Professeurs référents culture : - Mme NOM106032 PRENOM - GESTION MATERIELLE prenom.nom106032@ac-academie.fr - MM NOM502 PRENOM - LETTRES MODERNES prenom.nom502@ac-academie.fr	
Axes du volet culturel : - 1. Assurer la réussite de tous les élèves en adaptant les pratiques, en utilisant les projets pour lutter contre le décrochage. - 2. Construire le citoyen éclairé. Faire du collège un lieu de rencontres, d'ouverture et d'épanouissement.	
Analyse de la situation : L'EAC est très développée au collège Ariane par la proximité des partenaires culturels: la Ferme de Bel Ebat, la salle d'exposition de Guyancourt, les Ecritures contemporaines... Grâce au soutien de la Fondation Carasso et au	

Le chef d'établissement ou directeur d'établissement est responsable de la répartition de l'enveloppe allouée au titre de la part collective du « pass Culture » au sein de son établissement.

Il veille à favoriser l'égal accès de tous les élèves d'un même niveau scolaire aux activités artistiques et culturelles.

Il valide les offres culturelles proposées par les équipes pédagogiques figurant parmi les offres éligibles.

Le chef d'établissement valide sur **ADAGE** les offres portées par l'équipe pédagogique :

- ▣ à partir des indicateurs statistiques
- ▣ à partir de la page de suivi des élèves
- ▣ à partir de la page de suivi pass Culture

Le chef d'établissement peut s'appuyer sur le **conseil pédagogique** pour décider des priorités et des choix stratégiques de l'établissement.

Le chef d'établissement est épaulé par le **professeur référent culture**

Le rôle du professeur référent culture

Ce qu'il fait

- Il suit la formation proposée par la DAAC
- Il aide les collègues à saisir les actions, évènements, projets et enseignements artistiques dans ADAGE
- Il accompagne le chef d'établissement
- Il peut organiser des temps de travail avec ses collègues selon les habitudes de l'EPL

Ce qu'il ne fait pas

- La communication à destination des équipes pédagogiques est assurée par le CE
- Il ne remplit pas ADAGE à la place de ses collègues
- Il ne valide pas les offres pass culture de ses collègues
- Seul le CE peut réunir le conseil pédagogique

La reconnaissance de la mission du référent culture se traduit par le versement d'une rémunération supplémentaire sous forme indemnitaire (IMP) au taux annuel de 625 €, le taux de 1 250 € peut être versé si la charge effective de travail le justifie (circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015)."

Le recensement

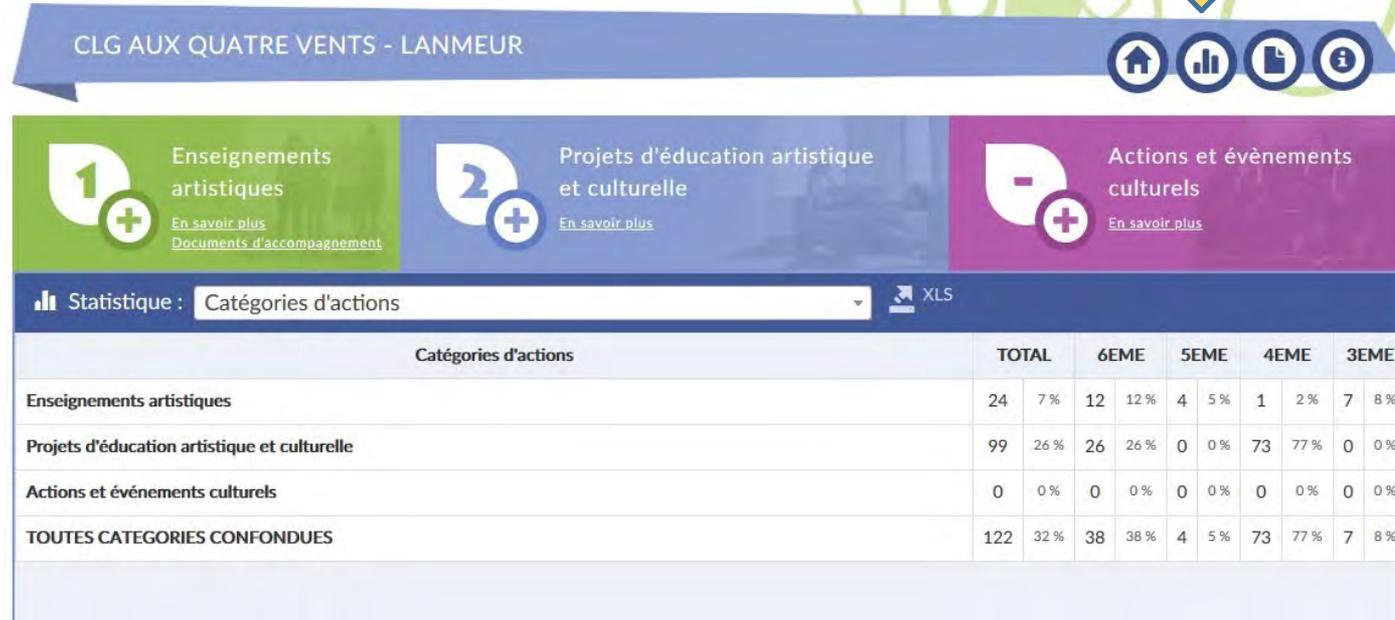
Il permet d'afficher de manière exhaustive les projets, actions, évènements et enseignements artistiques d'un établissement scolaire.



The screenshot displays the 'Adage' web application interface. At the top, a navigation bar includes 'Administration', 'Recensement', 'Suivi des projets', 'Ressources', and 'Mon compte'. A user profile 'COMPTÉ TEST' is logged in as 'Administrateur technique'. The main content area is titled 'Volet culturel du projet d'établissement' for the school 'CLG ARIANE - GUYANCOURT' in the '2020-2021' period. Below this, three main categories are listed: 'Enseignements artistiques' (with a count of 1), 'Projets d'éducation artistique et culturelle' (with a count of 5), and 'Actions et évènements culturels' (with a count of 2). Each category includes a link for 'En savoir plus' and 'Documents d'accompagnement'.

Il permet aussi de générer les attestations individuelles du parcours EAC de chaque élève et le volet culturel du projet d'établissement.

Suivre les élèves et les projets avec ADAGE



Suivre les élèves en fonction du nombre de projets et identification des non-bénéficiaires

 Suivi des élèves



× CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

Rechercher un élève

Période :

2021-2022

Niveau de classe :

Tous

Regroupement :

Classe

Catégorie :

Toutes

Type de dispositif :

Tous

266

dans 12 classes

Tout déplier

Réactualiser la liste

Partenaire culturel :

Tous

Type de partenaire :

Indifférent

Domaine artistique et culturel :

Indifférent

Nombre d'actions :

Aucune

3A

23

Suivre la gestion des offres collectives et les projets auxquels elles sont associées

Suivi des actions pass Culture

CLG AUX QUATRE VENTS - LANMEUR

2021-2022

Budget définitif : 20 000 €

Suivi budgétaire

Pré-réservé	Réservé	Consommé	Solde prévisionnel
6 760 €	1 200 €	0 €	18 800 €

Actions pass Culture associées à un projet Adage

Enseignement artistique

- Chorale

Visite de l'Abbaye Royale + Musée d'art moderne + Nocturne Les étoiles de Fontevraud - le 24/11/2021 à 09:40 Annulé par l'établissement 1 000 €

Projet d'éducation artistique et culturelle

- test

Africa2020

- tt

Arc de Triomphe : embrassez tout Paris du haut du monument emblématique - le 29/11/2021 à 09:40 Réservé 1 200 €

Actions pass Culture non associées à un projet Adage

Les offres pass Culture doivent être associées à des actions et projets par les rédacteurs de projets.

Réalisation de l'action et paiement de la structure culturelle

Si le projet se déroule dans le calendrier prévu, la mise en paiement de l'offre est automatique.

L'acteur est remboursé à 100% par la SAS (Société d'Action Simplifiée) pass Culture, une fois l'activité effectuée.

Les offres pass Culture doivent être réalisées avant le 31 août, il n'y aura pas de report de crédit sur l'année suivante.

Bilan

Le chef d'établissement demande à ce que le **bilan du projet soit renseigné dans ADAGE**. Le bilan est utile :

- à **l'équipe pédagogique** pour évaluer l'action
- au **chef d'établissement** pour apprécier la dynamique de sa politique EAC et la relation avec les partenaires
- à la **DAAC** pour mesurer les réalisations, la qualité des partenariats engagés et piloter les appels à projets futurs

Parcours utilisateurs

Rechercher
et consulter
les offres
collectives

A partir du
moteur de la
cartographie

The screenshot displays the 'Partenaires culturels' website interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'Administration', 'Recensement', 'Suivi des projets', 'Ressources', and 'Mon compte'. Below this, the 'Partenaires culturels' logo is visible, along with a search bar containing 'RENNES'. The main content area features search filters for 'Type', 'Domaine', 'Label', and 'Commune', all set to 'Indifférent'. A search bar contains the text 'CLG CHATEAUBRIAND - SAINT-MALO - 0350044H'. Below the filters is a map of Saint-Malo with a location pin on the 'CLG CHATEAUBRIAND' and a 'Zoomer' button. To the right of the map, there is a sidebar with the title 'LA NOUVELLE VAGUE' and details: 'Type : Théâtre ou salle de spectacle', 'Adresse : rue des Acadiens - SAINT-MALO', 'Contact : Agathe BERTHET', 'Courriel : agathe.berthet@lanouvellevague.org', and 'Domaines artistiques et culturels : Musique'. At the bottom right, there is a 'pass Culture' logo and a 'Voir les offres' button.

Rechercher et consulter les offres collectives

A partir du
moteur de
recherche

The screenshot shows the Adage website interface. At the top, there is a navigation bar with the Adage logo and menu items: Administration, Recensement, Suivi des projets, Ressources (highlighted with a pink box), and Mon compte. A user profile 'PASC Admin' is visible in the top right corner. Below the navigation bar, the 'pass Culture' logo is displayed. A search bar is present with the placeholder text 'Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)' (highlighted with a pink box) and a 'Rechercher' button. The search results show two offers. The first offer is 'Offre collective EAC - La ferme des animaux' with the subtitle 'Salle de la bonnette - la queue lez yvelines'. It includes details: 'Quoi ? Spectacle, représentation', 'Et en détails ? Séance tout public du spectacle LaFerme des Animaux', 'Quand ? 08/04/2022 20:45, 810,00 €', and 'Où ? Chemin du Roy 78940 La Queue-les-Yvelines'. The second offer is 'Offre collective EAC - RESPECT en VOST' with the subtitle 'La Barbacane'. A pink box highlights the 'Offres pass Culture' option in the 'Ressources' dropdown menu.

Administration - Recensement - Suivi des projets **Ressources -** Mon compte

PASC Admin

Partenaires culturels
Documents d'accompagnement
Offres pass Culture
Aide

pass Culture

Rechercher une offre

Nom de l'offre, du lieu ou de la catégorie (films, visites, conférences, spectacles, cours, musique)

Rechercher

Offre collective EAC - La ferme des animaux
Salle de la bonnette - la queue lez yvelines

Quoi ?
Spectacle, représentation

Et en détails ?
Séance tout public du spectacle LaFerme des Animaux

Quand ?
08/04/2022 20:45, 810,00 €

Où ?
Chemin du Roy
78940
La Queue-les-Yvelines

Offre collective EAC - RESPECT en VOST
La Barbacane

Sélectionner les offres collectives

Etape 1

**Donner le
profil
« rédacteur
de projet »
au porteur
de projet**

Profils chef d'établissement ou rédacteur de projet

vidéo “Rédacteur de projet” :

- le chef d'établissement affecte par ADAGE le profil rédacteur de projet à un personnel de son établissement
- un personnel de l'établissement demande par ADAGE le profil rédacteur de projet

<https://dai.ly/x7ypdmf>

Sélectionner les offres collectives

Etape 2

Chef d'établissement et Rédacteur de projet

Préserver une offre

Paris



Entrée 'Spectacle aux Étoiles' avec conférence 'La Lune... connue et inconnue'

Le Petit Rintintin 33

Quoi ?

Séance de cinéma

Et en détails ?

Une description multi-lignes. Où il est notamment question du nombre d'élèves. Nbr d'élèves max: 50

Quand ?

04/11/2021 00:01, 860,00 €

Préserver

Où ?

Où ?



Votre préreservation a été effectuée avec succès.

Paris

Associer les
offres à des
projets déjà
existants ou
à de nouveaux
projets

Etape 3

Sur chacune
des pages
enseignement
artistique,
projet, action
ou évènement,
il y a un
bouton
« Ajouter une
action pass
Culture »

Chef d'établissement et Rédacteur de projet

Ajout d'une action pass culture

Action : Sélectionner une action pass Culture

Classes inscrites :

Visite de la mine Gabe Gottes	le 22/11/2021 à 09:40
Clued'au Château	le 19/11/2021 à 09:40
Visitez le Panthéon, Chef d'œuvre de l'architecte Soufflot	le 26/11/2021 à 09:40
Site archéologique : un des plus vieux villages d'Europe (2500 ans avant JC)	le 01/12/2021 à 09:40
Spectacle nocturne Lux Salina	le 12/11/2021 à 09:40

Enregistrer

Actions pass Culture :
Ajouter une action pass Culture

Problème de connexion à pass Culture. - le ?

Étapes EPLE

1. Demande du profil rédacteur de projet
2. (ou 3.) Onglet ressources : Le rédacteur de projet sélectionne une offre à partir de la carto de partenaires ou du moteur de recherche
3. (ou 2.) Recenser : le rédacteur de projet crée un enseignement, un projet EAC, une évènement ou une action culturelle.
4. Recenser : Ajoute les groupes classes en séparant les élèves éligibles et non éligibles.
5. Recenser : Ajouter l'offre pass Culture.

Offres collectives

Parcours utilisateur – PROFESSEUR / CHEF D'ETABLISSEMENT

Le professeur se connecte sur ADAGE



Il sélectionne un partenaire sur la cartographie géolocalisée



Le professeur se retrouve sur la page Pass culture du partenaire

Le BAL - La Fabrique du regard

Type : Établissement culturel ou institut
Statut : Association

Adresse :
6 impasse de la défense - PARIS 18E ARRONDISSEMENT

Contact :
[Hugo Fonseca](#)

Courriel :
fonseca@le-bal.fr

Domaines artistiques et culturels :

- Cinéma, audiovisuel
- Photographie

Consulter les propositions sur le pass Culture

Offres collectives

Parcours utilisateur – PROFESSEUR / CHEF D'ETABLISSEMENT

Le professeur clique pour pré-réserver une offre

Pass Culture vérifie par API que le mail est bien celui d'un **rédacteur de projet** dans Adage, sinon indique à l'enseignant la démarche à suivre
Pass Culture, par API, permet au professeur d'associer son établissement scolaire à la pré-réserve (remontée automatique d'Adage, choix si l'enseignant est sur plusieurs établissements)

La pré-réserve est enregistrée et envoyée automatiquement sur ADAGE sur le compte du professeur

Le professeur renseigne un projet ou une action sur ADAGE en sélectionnant la pré-réserve associée à son profil et précise les classes et les élèves concernés.

Import des montants des offres et du total EPLE de pass Culture vers ADAGE. Pass Culture vérifie en temps réel au moment de la validation qu'il reste du budget pour l'EPLÉ.
La notification de validation (ou invalidation) est envoyée au partenaire via pass Culture

Le CE a accès à une page récapitulative des demandes pass Culture et au suivi budgétaire de ces demandes. Il valide (ou refuse) la pré-réserve.

OU Référent
culture ou
Adjoint
gestionnaire

L'offre est consommée

Le CE confirme le service fait

L'offreur culturel confirme le service fait de son côté sur pass Culture.

Le CE peut consulter le solde disponible sur sa page récapitulative.